

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En application de l'Article 13.2 des Statuts, le Conseil d'Orientation du LEADER FANILO a décidé de se réunir en Conseil de discipline le 16 décembre 2012 à 16 heures au Siège du Parti. La réunion a été présidée par Monsieur Noël Andriamiarisatrana, Président du Conseil d'Orientation.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié plus un de ses membres est présente (Article 11 et 12 du Règlement intérieur), le Conseil d'Orientation était autorisé à délibérer. Constat est fait de l'absence du Président National, du Secrétaire Général National et des autres membres actifs du Bureau National de Coordination bien qu'une convocation en bonne et due forme leur a été adressée par mail. De surcroît, personne d'autre n'a été désignée pour parler en leur nom et prendre leur défense. Face à cette situation, un procès-verbal de carence a été rédigé.

Le Président du Conseil d'Orientation a fait l'exposé des griefs du Conseil d'Orientation à l'encontre du Bureau National de Coordination et auxquels celui-ci aurait dû répondre conformément aux droits de la défense s'il a été présent ou représenté.

Dans la recherche d'un consensus pour redresser la situation du parti LEADER FANILO, le Conseil d'Orientation du LEADER FANILO a exploré les voies et les moyens pour engager le dialogue avec le Bureau National de Coordination du Parti. Le Conseil de discipline est tenu, faute de suite aux différentes sollicitations.

DECISION

- Considérant que les membres restant de l'actuel Bureau National de Coordination ont trahi les valeurs et les principes du Leader Fanilo, expressément l'éthique politique :
 - En pratiquant le retournement de veste, soutenir la motion de déchéance du Président de la République dans un premier temps, pour œuvrer par la suite à contrecarrer, au lieu d'y adhérer, la motion de censure à l'encontre du Premier Ministre;
 - En créant une situation ubuesque lors de l'élection du Président de l'Assemblée Nationale car deux membres du Bureau National de Coordination ont concouru pour ce poste (le Président National du LEADER FANILO contre la Secrétaire Générale Nationale Adjointe (Madame Christine RAZANAMAHASOA)) ;
 - En présentant la femme du Président National comme tête de liste lors des Sénatoriales et en nommant des membres de cabinet par clientélisme et népotisme ;
 - En mettant en concurrence une autre association politique avec le Leader Fanilo lors des élections communales à Vangaindrano;
 - A Antananarivo, en soutenant lors des Communales le candidat Hery Rafalimanana contre l'avis d'une partie de la base ;
 - En écornant l'image du Parti qui a été fondé voici plus de vingt (20) ans et acteur majeur sur le terrain politique.
- Considérant que le Bureau National de Coordination n'a pas respecté les textes (Statuts et Règlement Intérieur) et les bonnes pratiques ayant cours au sein du parti :
 - Le Conseil National et le Comité National de Coordination (CNC) n'ont pas été convoqués à leur échéance (Statuts Articles 11.3. et 11 Bis.3 des Statuts) ;
 - Les membres du Conseil d'Orientation n'ont jamais été invités aux réunions du Bureau National de Coordination alors qu'ils devraient y assister de droit (Article 13.4 des Statuts) ;
 - Des Présidents de Bureau de Coordination Régional ont été parachutés mais non élus (Statuts Article 13.3) ; des membres du Bureau National de Coordination ont été

- suspendus sans respecter l'Article 6.4 des Statuts (aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'intéressé ait été entendu préalablement) ;
- Le Bureau National de Coordination a apporté des modifications de certains articles des Statuts et du Règlement Intérieur en 2012 sans l'aval du Conseil National (Statuts Article 29) ;
- Elaboration de listes pour les Sénatoriales sans consulter la base comme il est de coutume au sein du parti;
- Considérant que le Bureau National de Coordination n'est plus qualifié pour prendre des décisions au nom du Parti, le quorum n'étant pas atteint (Article 12.5. des Statuts) et que le Bureau National de Coordination ne se réunit qu'épisodiquement ;
- Se prévalant du **principe de la prééminence de l'esprit sur la lettre**, face au péril en la demeure et au refus du Secrétaire Général National de convoquer le Conseil de discipline malgré la demande du Conseil d'Orientation. Ce dernier se trouve dans l'obligation de s'autosaisir pour statuer sur le cas «de tout membre qui cesserait de remplir les conditions imposées par les Statuts ou qui font preuve d'attitude préjudiciable à la bonne renommée du LEADER FANILO» (Article 3.1 du Règlement Intérieur) ;
- Considérant que la recherche de dialogue pour régler la situation n'a que trop duré sans résultat probant, ceci est en particulier illustré par l'absence ou la représentation du Bureau National de Coordination à la séance du Conseil de discipline, et que l'urgence impose de prendre une décision ;
- Considérant que dans la forme les procédures prescrites par les textes régissant le Parti ont été respectées : convocation, quorum, droit de la défense.

LE CONSEIL D'ORIENTATION REUNI EN CONSEIL DE DISCIPLINE (ARTICLE 13.2 DES STATUTS) DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS CE QUI SUIIT :

- **Les membres restants de l'actuel Bureau National de Coordination sont suspendus :**
 - **Pour avoir trahi les valeurs et principes du Parti notamment l'éthique politique,**
 - **Pour ne pas avoir respecté les textes (Statuts et Règlement Intérieur) et les bonnes pratiques ayant cours au sein du Parti ;**
 - **Pour avoir pris des décisions engageant le Parti sans être qualifiés pour le faire, le quorum n'étant plus atteint ;**
 - **Et, afin de mettre fin aux dérives et aux actes insidieux préjudiciables à la notoriété du Leader Fanilo et pour redresser l'image du Parti ;**
- **De facto le Bureau National de Coordination est suspendu ;**
- **Le Conseil d'Orientation en tant qu'organe de conception, de contrôle et d'arbitrage (Article 13.1. des Statuts) désigne les MEMBRES FONDATEURS ACTIFS pour diriger le Parti pendant la période transitoire ;**
- **Il est demandé aux Membres Fondateurs de convoquer le plus vite possible le Conseil National pour un retour à la normale ;**
- **Les Membres Fondateurs se feront assistés par un secrétariat technique.**